

Procès-verbal

Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Macamic tenue le 23 février 2026, à 19 h, à la salle du conseil de la Ville de Macamic, à laquelle étaient présents(e) le maire, Tony Boudreau, les conseillères et les conseillers Charlene Corbeil, Cindy Boucher, Julie Neveu, Louis Dessurault, Michel Deschênes et Gaétan Morin.

Étaient également présentes, la directrice générale, Marie-Pier Plante.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Tony Boudreau ouvre la séance à 19 h .

2. CONSTATATION DE LA TENUE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Un avis de convocation a été signifié tel que requis par la Loi sur les cités et villes, article 323, à tous les membres du conseil de la Ville de Macamic.

2026-02-056

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Louis Dessureault, appuyé par la conseillère Charlene Corbeil et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Constatation de l'avis de convocation;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Abrogation de la résolution No 2026-02-053 « Soumissions – réfection de la dalle de béton du Centre Joachim-Tremblay;
5. Autorisation de redéposer un appel d'offres sur le SEAO concernant la réfection de la dalle de béton périphérique à la patinoire du Centre Joachim-Tremblay;
6. Période de questions des citoyens;
7. Levée de la séance.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et du conseiller.

2026-02-057

4. ABROGATION DE LA RÉOLUTION NO 2026-02-053 « SOUMISSIONS – RÉFECTION DE LA DALLE DE BÉTON PÉRIPHÉRIQUE DE LA PATINOIRE DU CENTRE JOACHIM-TREMBLAY

Considérant que la résolution No 2026-02-053 adoptée en date du 2 février 2026, a autorisé la sélection du soumissionnaire Construction Normand Martel au montant de 206 682,40 \$ pour la réfection de la dalle de béton périphérique de la patinoire, et que le délai fixé pour l'acceptation des soumissions est dépassé;

Considérant que le soumissionnaire retenu ne souhaite plus réaliser les travaux au même prix;

Il est proposé par la conseillère Julie Neveu, appuyé par le conseiller Gaétan Morin et résolu :

QUE : Le conseil de la Ville de Macamic abroge et annule la résolution No 2026-02-053 « Soumissions – Réfection de la dalle de béton périphérique de la patinoire du Centre Joachim-Tremblay ».

QUE : La Ville de Macamic informe le soumissionnaire initial de l'abrogation de la décision et de la reprise du processus.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2026-02-058

5. AUTORISATION D'ANNULER L'APPEL D'OFFRE # 2025-10-01 ET DE REDÉPOSER UN APPEL D'OFFRES SUR LE SEAO CONCERNANT LA RÉFECTION DE LA DALLE DE BÉTON PÉRIPHÉRIQUE À LA PATINOIRE DU CENTRE JOACHIM-TREMBLAY

Considérant l'abrogation de la résolution No 2026-02-053 concernant la réfection de la dalle de béton périphérique à la patinoire du Centre Joachim-Tremblay;

Considérant que l'appel d'offres initial ne prévoyait pas la transmission obligatoire d'une déclaration d'intégrité du soumissionnaire, telle que normalement exigée dans le cadre des processus contractuels municipaux;

Considérant la nécessité de procéder à la réfection de la dalle de béton périphérique à la patinoire du Centre Joachim-Tremblay afin d'assurer la sécurité et la pérennité des installations;

Il est proposé par la conseillère Cindy Boucher, appuyé par la conseillère Charlene Corbeil et résolu :

QUE : Le conseil de la Ville de Macamic autorise la directrice générale, Marie-Pier Plante à procéder à l'annulation de l'appel d'offres sur la plateforme du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) et à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à cette fin.

QUE : Le conseil de la Ville de Macamic autorise la directrice générale, Marie-Pier Plante à redéposer l'appel d'offres sur le SEAO pour la reprise du processus de sélection en vue de la réfection de la dalle de béton périphérique à la patinoire du Centre Joachim-Tremblay.

QUE : La directrice général, soit également habilitée à effectuer toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette résolution, y compris la modification ou la prolongation du délai de l'appel d'offres, la négociation et la signature de tout document afférent.

Adoption à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

6. Période de questions des citoyens

Aucune question.

2026-02-059

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Cindy Boucher et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 19 h 11.

ADOPTÉ.

Tony Boudreau
Maire

Marie-Pier Plante
Directrice générale

Je, Tony Boudreau, maire de la Ville de Macamic, atteste, conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposée mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Tony Boudreau
Maire